

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56  
Délégués présents : 50  
Absents : 6

Vote(s) pour : 51  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Pouvoir(s) : 1

Date de convocation : 11 mai 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance du 18 mai 2026

\* \* \*

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,  
Secrétaire de séance : Madame Ginette MAGRAS, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

#### Délibération n°2026-03-1805 : Détermination du nombre de Vice-Présidents du Syndicat mixte du SCoTAM

##### Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5711-1 et L5211-10,

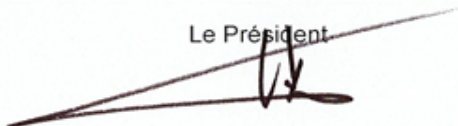
CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer le nombre de Vice-Présidents du Syndicat mixte du SCoTAM à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante,

##### Délibération

Le Président entendu,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

FIXE à 6 le nombre de Vice-Présidents à élire en son sein.

Le Président



Pour extrait conforme  
Marly, le **18 MAI 2026**  
Le Président

Secrétaire de séance

